

MAIRIE de REILLY

Réunion du Conseil Municipal Séance ordinaire du 13 février 2015

Ordre du jour:

Vote compte administratif 2014 Vote compte gestion 2014 Affectation du résultat Vote taxes locales directes Vote des subventions accordées Point travaux Encaissement remboursement assurance Vote budget primitif 2015 Élections départementales

Ouestions diverses

Questions c

L'an deux mille quinze et le 13 février,

à 20h15 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrick DESRUELLE

Étaient présents:

Monsieur Patrick DESRUELLE, Maire,

Messieurs Michel MORIN et Pierre JOURNÉE, adjoints

Mesdames et Messieurs Françoise TOUET, Jonathan NICOLAS, Béatrice COQUET, Danièle BARDIZVARTIAN, Sabah DUPUIS et Alain BAR

Étaient absents (pouvoirs): Messieurs Marc METZGER (Patrick DESRUELLE) et Hervé MONLEZUN (Danièle BARDIZVARTIAN)

Secrétaire de séance : Mme BARDIZVARTIAN

Le précédent compte-rendu a été lu et accepté à l'unanimité.

Monsieur le Maire indique qu'il souhaite rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- . amortissement factures PLU,
- . signature convention SPANC avec Delincourt.

Le Conseil Municipal donne son accord pour le traitement de ces dossiers.

1. Vote compte administratif 2014 : délibération 2015.001

Monsieur le Maire remet aux participants les documents comptables et commente le compte administratif de la commune pour l'année 2014. Le résultat de clôture est de 181 607.81€ pour 2014 (NB 252 804.93€ en 2013).

Le Compte Administratif, mis au vote hors la présence du Maire (*), sous la présidence de M. Michel MORIN, doyen de l'assemblée, est accepté à l'unanimité.

Il peut être résumé comme suit.

1		DÉPENSES	RECETTES
RÉALISATIONS EXERCICE	Fonctionnement	166 896.23€	221 989.10€
(mandats & titres)	Investissement	155 709.59€	146 467.00€
		_ +	+
REPORTS EXERCICE 2014	Report section Fonct		252 804.93€
	Report section Inv.	117 047.40€	_
		439 653.22€	621 261.03€
RESTES A RÉALISER A REPORTER SUR 2014	_		
RÉSULTAT CUMULÉ	Fonctionnement	_	474 794.03€
RESULTAT COMULE	Investissement	272 756.99€	146 467.00€
	TOTAL CUMULÉ (a)	439 653.22€	621 261.03€

Résultat : 621 261.03€-439 653.22€ = 252 804.93€



2. Vote compte gestion 2014: délibération 2015.002

Le conseil municipal de REILLY déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Percepteur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Résultat de clôture 2014 en considérant les résultats des années antérieures : 181 607.81€

	Résultat de clôture 2013	Part affectée à l'investissement 2014	Résultat exercice 2014	Résultat de clôture 2014
Investissement Fonctionnement	~117 047.40€ 369 852.33€	0€ 117 047.40€	~9 242.59€ 55 092.87€	~126 289.99€ 307 897.80€
TOTAUX	252 804.93€	117 047.40€	45 850.28€	181 607.81€

3. Affectation du résultat : délibération 2015.003

Après avoir examiné le compte administratif et statuant sur l'affectation du résultat, et constaté qu'il fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 307 897.80€
- Un déficit d'investissement de 126 289.99€,

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE			
Résultat de fonctionnement	FF 200 870		
A – Résultat de l'exercice B – Résultat antérieur reporté	55 092.87€ 252 804.93€		
C (A+B) RESULTAT A AFFECTER	307 897.80€		
D SOLDE D'EXÉCUTION D'INVESTISSEMENT	~9 242.59€		
BESOIN DE FINANCEMENT (D)	9 242.59€		
AFFECTATION	307 897.80€		
1) En réserve R 1068 en investissement 2) En Report de fonctionnement R002	126 289.99€ 181 607.81€		

4. Vote des taxes locales : délibération 2015.005

Le Conseil Municipal, après présentation par le Maire de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales de 2014 (imprimé 1259), décide de <u>ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2015</u> (les taux votés en 2014 resteront identiques pour 2015):

Taxe	Taux voté en 2015	taux 2014	
Taxe habitation	12.64%	(12.64%)	
Taxe Foncier Bâti	15.60%	(15.60%)	
Taxe Foncier Non Bâti	35.09%	(35.09%)	
CFE	14.61%	(14.61%)	



Cette décision a été votée à l'unanimité.

5. Subventions aux associations: délibération 2015.006

Sur proposition de monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers décident, à l'unanimité, d'attribuer aux différentes associations ci-après les subventions suivantes :

Nom de l'association	Montant (Euros)
ARTS SANS FRONTIERES	500.00€
ASCR REILLY	5 000.00€
ASCR PÊCHE	800.00€
APE COLLEGE CHAUMONT	100.00€
ASCR GYM REVEILLON	250.00€
7 VILLAGES DU VEXIN	250.00€
CENTRE SOCIAL RURAL	332.10€
CLUB AINES DU REVEILLON	400.00€
LIGUE CANCER	150.00€
ATTELAGES DU REVEILLON	500.00€
DIVERS (dont aide sortie scolaire Delincourt pour 300€)	1 717.90
	10 000€

Pour information virement EN SUS au CCAS de 1000€ et à la caisse des écoles de 350€

6. Convention SPANC: délibération 2015.008

Monsieur le Maire propose, afin de réaliser au plus vite, les travaux relatifs aux Assainissements Non Collectifs, de signer une convention de groupement de commandes avec la mairie de Delincourt. Cette procédure permettrait, pour les propriétés acquises avant le 1er janvier 2011, de bénéficier de subventions de l'agence de l'eau et du Conseil Général.

Les membres du conseil décident à l'unanimité de s'associer à Delincourt pour ce projet et chargent Monsieur le Maire de la signature des documents afférents (convention en PJ).

NB: le conseil municipal de Delincourt devra également donner son accord à cette convention.

7.. Amortissement travaux PLU: délibération 2015.007

Monsieur le maire rappelle que les communes sont tenues d'amortir leurs investissements. Il précise que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

S'agissant du calcul des dotations aux amortissements :

- la base est le coût d'acquisition ou de réalisation de l'immobilisation (valeur toutes taxes comprises);
- la méthode retenue est la méthode linéaire. Toutefois, une commune peut, par délibération, adopter un mode d'amortissement dégressif, variable, ou réel ;

☎03.4449.0316/曷:09.7006.4483



- la durée est fixée par l'assemblée délibérante, qui peut se référer au barème de l'instruction M14.

Pour les immobilisations incorporelles, les frais d'études et les frais d'insertion non suivis de réalisation et les frais de recherches et de développement, la durée d'amortissement ne peut excéder 5 ans. Pour les subventions d'équipement versées, la durée d'amortissement ne peut excéder 5 ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études, de 15 ans lorsqu'elle finance des biens immobiliers ou des installations et de 30 ans lorsqu'elle finance des projets d'infrastructure d'intérêt national ; les aides à l'investissement des entreprises ne relevant d'aucune de ces catégories sont amorties sur une durée maximale de 5 ans. L'assemblée délibérante peut fixer un seuil en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur ou dont la consommation est très rapide s'amortissent sur un an.

Monsieur le Maire propose d'amortir les dépenses relatives à l'élaboration du PLU sur un an (1 an) en fonction des dépenses réalisées sur l'année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité et à main levée que les dépenses d'investissement relatives au PLU soient amorties sur 1 an.

8. Vote BP 2015 : délibération 2015.009

Après présentation, le Conseil Municipal décide de voter à l'unanimité le BP 2015 tel que résumé cidessous :

	essous:	D/(0)	Desettes (C)	D/222222 (0)	Desettes (C)
Chapître	Objet	Dépenses (€)	Recettes (€)	Dépenses (€)	Recettes (€)
		FONCTIONNEM	ENT		
011	Charges à caractère général	229 800.00			
012	Charges de personnel	68 300.00			
023 (ordre)	Virement à la section d'investis. (*)	11 852.17			
65	Autres charges de gestion courante	50 838.81			
66	Charges financières	3 888.99			
68 (ordre)	Dotations aux amortissements	30 159.84			
002	Excédent antérieur reporté		181 607.81		
13	Atténuation de charges		415.00		
70	Produits de service		285 00		
73	Impôts et taxes		163 000.00		
74	Dotations et participations		25 733.00		
75	Autres produits de gestion		22 800.00		
77	Produits exceptionnels		999.00		
TOTAUX		394 839.81	394 839.81		
	INVE	STISSEMENT			
	Dépenses d'investissement			116 600.00	
16	Remb. emprunt			11 900.00	
21 (ordre)	Immobilisations reçues en affectation			12 237.74	
001	Solde exécution négatif reporté			126 289.99	
021 (ordre)	Virement de la section de Fonct. (*)			1202000	11 852.17
10	Dotation fonds divers, hors 1068				21 040.00
13	Subventions d'investissements				62 659.00
16	Emprunts reçus				2 788.99
20 (ordre)	Immobilisations incorporelles				12 237.74
28 (ordre)	Amortissements immobilisations				30 159.84
1068	Affectation au 1068				126 289.99
TOTAUX				267 027.73	267027.73



9. Encaissement chèque assurance : délibération 2015.004

Après délibération, les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité pour que soit transmis au trésor public pour encaissement un chèque de remboursement d'assurance (GAN) pour un montant de 999 (neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) Euros -casse d'un ordinateur-.

10. Commande PLU: délibération 2015.010

Monsieur le Maire rappelle que la commission d'Ouverture des Appels d'Offre s'est réunie le 10 février dernier afin de se prononcer sur le choix d'un bureau d'études chargé de réaliser les travaux d'élaboration du PLU.

Parmi les 4 bureaux d'études, la société ARVAL a été présélectionnée compte tenu de la teneur de sa réponse et de son implication dans la réalisation du Scot et des prix proposés.

Les membres du Conseil Municipal ont confirmé le choix des membres de la CAO. Commande sera passée au cabinet ARVAL pour un montant de 23 580€ HT (28 296€ TTC) —cf prix ciaprès-.

Les membres du Conseil Municipal ont également donné leur accord pour qu'un dossier de subvention soit présenté aux services du Conseil Général :

Coût opération	28 296€ TTC
Subvention CG60	11 790.00€
Total restant à la charge de la commune	16 506.00€

Monsieur le Maire est chargé de la signature de tous les documents afférents à ce projet.

11. Élections départementales

Les élections auront lieu les 22 et 29 mars prochains.

La réunion de la commission « élection » devra faire, au plus tard en septembre, une remise à jour très sérieuse des listes électorales à la suite de remarques émanant de la préfecture (nombre d'électeurs supérieur aux habitants recensés).

12. Ouestions diverses:

Assurance véhicule Partner: M. Morin demandera un devis à son assureur (les prix communiqués par 3 compagnies semblent élevés).

Travaux à réaliser sur 2015:

- . salle des associations : travaux à terminer
- <u>. travaux de sécurisation</u>: à terminer levée de réserves. Il faut noter que les pavés collés sur les passages piétons commencent à se décoller.
- . Bibliothèque : vitres à protéger par un film spécifique



- . Location 3bis : remplacement ensemble évier à prévoir
- . Création d'un garage proche du bâtiment communal à étudier
- . Abattage d'arbres:

Monsieur le Maire indique qu'il a signé les devis concernant l'abattage d'arbres menaçants dans les cavées de Magny et du château ainsi que des peupliers situés au bord de l'étang.

Monsieur Morin a fait part de son total désaccord sur ce dernier point et s'est opposé à ce projet, les arbres étant en bonne santé. Il a indiqué que, de plus, l'abattage de tous ces arbres à cette période n'était pas du tout indiqué (terrain spongieux, quantité énorme de bois à retirer de l'étang, saison de pêche proche). Il s'est interrogé sur le déroulement de la saison de pêche 2015.

Madame Touet a indiqué qu'un reboisement avec des arbres déjà grands devrait être prévu dans les meilleurs délais.

La séance est levée à 23h00

Le Maire

Les Adjoints

Les conseillers